

CONTRIBUTION DES FAMILLES

2024–2025

TARIFS MENSUELS AVEC RÉGLEMENT D'OCTOBRE 2024 À JUIN 2025
ARRHES À VERSER À L'INSCRIPTION OU À LA RÉINSCRIPTION DE 290 €

CLASSES	FRAIS DE SCOLARITÉ	FRAIS DE SCOLARITÉ + 1/2 PENSION				FRAIS DE SCOLARITÉ + INTERNAT + 1/2 PENSION			
	EXTERNE	1/2 PENSION 2 JOURS	1/2 PENSION 3 JOURS	1/2 PENSION 4 JOURS	1/2 PENSION 5 JOURS	INTERNE 2 NUITS + 1/2 PENSION 4 JOURS	INTERNE 3 NUITS + 1/2 PENSION 4 JOURS	INTERNE 4 NUITS + 1/2 PENSION 5 JOURS	INTERNE 5 NUITS + 1/2 PENSION 5 JOURS
6 ^e	88 €	151 €	174 €	198 €	222 €				
5 ^e	88 €	151 €	174 €	198 €	222 €				
4 ^e	88 €	151 €	174 €	198 €	222 €				
4 ^e DVM	78 €	138 €	160 €	182 €	204 €				
3 ^e	78 €	141 €	164 €	188 €	212 €				
3 ^e PM	78 €	138 €	160 €	182 €	204 €				
2 ^{de} GT	92 €	153 €	176 €	199 €	222 €				
2 ^{de} PRO	92 €	148 €	169 €	190 €	211 €	409 €	482 €	536 €	598 €
1 ^{re} année CAP	92 €	148 €	169 €	190 €	211 €	409 €	482 €	536 €	598 €
1 ^{re} GT	92 €	153 €	176 €	199 €	222 €	424 €	501 €	561 €	626 €
1 ^{re} PRO	92 €	141 €	158 €	176 €	193 €	383 €	450 €	495 €	551 €
2 ^{de} année CAP	92 €	141 €	158 €	176 €	193 €	383 €	450 €	495 €	551 €
3 ^{ème} GT	92 €	153 €	176 €	199 €	222 €	424 €	501 €	561 €	626 €
3 ^{ème} PRO	92 €	141 €	158 €	176 €	193 €	383 €	450 €	495 €	551 €
CAP CEBELEC	92 €	147 €	167 €	187 €	207 €	404 €	476 €	528 €	588 €

- Ces tarifs comprennent la cotisation à l'A.P.E.L (23€/an/famille) et la contribution solidarité des Maisons Don Bosco (5€/an/élève). Le choix de cotiser ou non se fera lors de l'inscription puis chaque année lors de la réinscription.
- La cotisation IDISS sera à ajouter à la facture pour les classes à horaires aménagés soit 185€/an pour le collège et 235€/an pour le lycée.

Adhérents à la Section Sportive, au Pole Espoir Cyclisme et à l'UNSS

Une adhésion pour la section sportive cyclisme sera facturée 375€/an
Une adhésion pour le pôle espoir cyclisme sera facturée 525€/an
Une adhésion pour l'UNSS association sportive sera facturée 20€/an

À noter :

Les périodes de stages en entreprise sont déjà prises en comptes dans le calcul des frais de scolarité, de demi-pension et d'internat et ne donnent donc pas lieu à réduction. Tous les frais d'impayés ou de contentieux sont à la charge des familles.

RÉDUCTIONS

Pour les familles dont 2 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 159 € par famille et par an.
Pour les familles dont 3 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 320 € par famille et par an.

BOURSES

Les élèves scolarisés à Don Bosco peuvent bénéficier des « bourses nationales ». Les dossiers sont à faire entre mai et juillet 2024 pour le lycée et entre septembre et octobre 2024 pour le collège, les 4^e DVM et les 3^e PM. La Fondation Don Bosco attribue également des « bourses privées » en fonction des situations économiques et familiales. N'hésitez pas à nous contacter 04 89 81 00 62.